



Mi temps thérapeutique et avenant au contrat

Par electrastar

Bonjour,

Je suis en mi-temps thérapeutique depuis le 25 mai. J'ai eu un différent avec mon chef sur l'organisation de ce mi temps le 27 mai et j'ai "gueulé".

Une semaine plus tard, le 2 juin, je rappelle mon chef pour lui faire une nouvelle proposition. Celui ci accepte ! ouf !

Par contre...

Je me suis fait convoqué officiellement suite au fait que j'ai élevé la voix pour signaler mon désaccord. Mon chef, moi-même et la DRH étions présent, nous avons échangé longuement.

On me demande aujourd'hui de signer un avenant à mon contrat de travail pour ce mi-temps thérapeutique. Dans cet avenant il est marqué que je ne bosserai plus que la moitié du temps .

Je ne comprends pas pourquoi cet avenant... Lors de mon dernier mi-temps thérapeutique je n'avais pas eu à signer d'avenant...

Est ce que, si je signe cet avenant pour "mi temps thérapeutique", je vais toucher comme avant :
50% de salaire de mon employeur + 50% d' IJ de la sécu ?

C'est la première fois que je vois ça... un avenant au contrat pour un temps partiel thérapeutique de 50%.

Qu'est ce que je risque ? Aurai-je toujours 50% de mon salaire total en IJ ? ou bien les IJ seront recalculés sur 50% du temps de présence c'est à dire 50% de 50% ?

Merci à toutes les personnes qui me liront et m'aideront.

Cordialement,
Electra